

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2013

---

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI) - (N° 1005)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL123

présenté par  
M. Urvoas, rapporteur

-----

### ARTICLE 9

À l'alinéa 3, substituer aux mots : « l'intéressé », les mots : « la personne ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.